

# GROUPE BRUXELLES LAMBERT

Société Anonyme

Avenue Marnix 24 – 1000 Bruxelles  
T.V.A. BE 0407 040 209 - RPM Bruxelles

## **Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022**

### *Procès-verbal*

La séance est ouverte à 15.00 heures à l'Hotel de Merode, place Poelaert 6 à 1000 Bruxelles.

Priscilla Maters remplit les fonctions de Secrétaire. L'Administrateur-Délégué, Ian Gallienne, qui préside également cette Assemblée, le Directeur Général Adjoint, Bernard Delpit, ainsi que le Directeur Financier, Xavier Likin, complètent le Bureau

Victor Delloye et Guido De Decker assument les fonctions de Scrutateurs.

Paul Desmarais, jr., Président du Conseil d'Administration, assiste à l'Assemblée par visioconférence.

Les Administrateurs suivants sont également présents : Agnès Touraine et Marie Polet.

La présente Assemblée se tient en présence physique des actionnaires et est également diffusée sur le site Internet de GBL en format vidéo (*webcast*) à l'attention des actionnaires.

La Secrétaire dépose sur le Bureau les numéros justificatifs des journaux contenant les avis de convocation publiés en exécution de l'article 7:128 du Code des sociétés et des associations et de l'article 26 des statuts, à savoir :

- le Moniteur belge du 25 mars 2022 ;
- L'Echo du 25 mars 2022 ;
- De Tijd du 25 mars 2022.

Les actionnaires nominatifs ont été convoqués par lettre ou par courrier électronique du 25 mars 2022 contenant l'ordre du jour avec les sujets à traiter, les propositions de décisions, une description détaillée des formalités à accomplir par les actionnaires pour participer et voter à l'Assemblée Générale, leur droit de poser des questions par écrit avant l'Assemblée Générale ainsi que leur droit de demander l'insertion de nouveaux points à l'ordre du jour. Ces actionnaires ont également reçu une copie du rapport annuel, une version détaillée des comptes sociaux au 31 décembre 2021, le rapport du Commissaire y relatif et le rapport requis par l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations.

Les Administrateurs et le Commissaire ont été invités à l'Assemblée par email le 25 mars 2022. Il ne doit pas être justifié de l'accomplissement de cette formalité, conformément à l'article 7:132 du Code des sociétés et des associations et à l'article 26, alinéa 2 des statuts.

La société a établi un registre qui reflète le nombre d'actions inscrites au 12 avril 2022 à 24 heures (la date d'enregistrement), soit dans le registre des actionnaires nominatifs, soit sur un compte-titres auprès d'une institution financière et pour lesquelles les actionnaires ont manifesté, au plus tard le 20 avril 2022, leur volonté de participer et voter à l'Assemblée.

La Secrétaire dépose ce registre sur le Bureau, ainsi qu'une copie des lettres de convocation en français, néerlandais et anglais adressées le 25 mars 2022 aux actionnaires nominatifs, les attestations des banques relatives aux détenteurs de titres dématérialisés, la correspondance ou les procurations et les votes par correspondance des actionnaires nominatifs ainsi que les procurations et les votes par correspondance des détenteurs de titres dématérialisés, une copie du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire concernant l'exercice 2021 et les comptes annuels au 31 décembre 2021 ainsi qu'une copie du rapport requis par l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations.

La liste de présences, vérifiée par les Scrutateurs, établit que le nombre des actionnaires présents ou représentés s'élève à 1.956 réunissant 111.503.510 actions, soit 72,88 % du capital, représentant 1.588.739.081 voix.

A leur demande, des consultants qui n'ont pas accompli les formalités requises, participent également à l'Assemblée, sans pouvoir voter ni s'exprimer. Leur présence ne suscite pas d'objection de la part de l'Assemblée.

L'Assemblée est ainsi valablement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**1. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORTS DU COMMISSAIRE SUR L'EXERCICE 2021**

**2. ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2021**

2.1. Présentation des comptes consolidés au 31 décembre 2021.

2.2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2021.

**3. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS**

Proposition de donner décharge aux Administrateurs pour leur mandat exercé pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

**4. DECHARGE AU COMMISSAIRE**

4.1. Proposition de donner décharge à Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL pour son mandat de Commissaire exercé pendant la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 27 avril 2021.

4.2. Proposition de donner décharge à PwC Réviseurs d'Entreprises SRL pour son mandat de Commissaire exercé pendant la période courant du 28 avril 2021 au 31 décembre 2021.

**5. RENOUELEMENT D'ADMINISTRATEUR**

Proposition de procéder à la réélection en sa qualité d'Administrateur pour un terme de quatre ans de Paul Desmarais III, dont le mandat vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.

## **6. RAPPORT DE REMUNERATION**

Proposition d'approuver le rapport de rémunération du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021.

## **7. PLAN D'INTERESSEMENT A LONG TERME**

7.1. Rapport du Conseil d'Administration établi en vertu de l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations, concernant les garanties visées à la proposition de résolution suivante.

7.2. Conformément à l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations, pour autant que de besoin, proposition d'approuver l'octroi par GBL d'une garantie dans le cadre d'un crédit consenti à une filiale de GBL, ce qui permettra à cette dernière d'acquérir des actions GBL dans le cadre du plan d'intéressement à long terme annuel du groupe.

## **8. DIVERS**

Il est rappelé que, pour pouvoir être adoptées, les propositions reprises à l'ordre du jour de cette Assemblée ne nécessitent pas de quorum et requièrent un vote à la majorité simple des voix émises à l'Assemblée, à l'exception de la proposition reprise sous le point 7.2. qui requiert un quorum de la moitié du capital et un vote à la majorité des trois quarts des voix.

\* \* \*

Ian Gallienne, Bernard Delpit et Xavier Likin présentent les réalisations et résultats du groupe en 2021. Leur présentation est annexée au présent procès-verbal. Un film sur Canyon est projeté, ainsi qu'un film sur plusieurs projets soutenus par GBL dans le cadre de GBL Act.

Ensuite, Agnès Touraine, Présidente du Comité de Gouvernance et de Développement Durable, commente les travaux du Comité en 2021 et résume le rapport de rémunération relatif à l'exercice 2021 qui est soumis au vote des actionnaires. Son allocution est annexée au présent procès-verbal.

Conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, les actionnaires ont eu la possibilité d'envoyer leurs questions par écrit à la société. Nous n'avons pas reçu de questions écrites.

Les actionnaires ont la possibilité de poser d'autres questions auxquelles il est répondu.

L'Assemblée, reconnaissant que communication lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 (qui sont repris en détails dans le rapport annuel 2021), du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire relatifs à l'exercice 2021, dispense de donner lecture de ces documents.

### **Première résolution**

L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2021, en ce compris l'affectation du résultat, tels que proposés par le Conseil d'Administration.

Le dividende s'élève à :

- EUR 2,75 par action brut ;
- EUR 1,925 par action net.

Le dividende sera payé à partir du 5 mai 2022.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 99,99 % des voix, soit 156.047.456 votes pour, 15.310 votes contre et 2.781.534 abstentions.

### **Deuxième résolution**

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 95,94 % des voix, soit 149.611.288 votes pour, 6.338.718 votes contre et 2.884.322 abstentions.

### **Troisième résolution**

#### **Troisième résolution - 1**

L'Assemblée donne décharge à Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL pour son mandat de Commissaire exercé pendant la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 27 avril 2021.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 99,67 % des voix, soit 155.440.308 votes pour, 520.941 votes contre et 2.883.776 abstentions.

#### **Troisième résolution - 2**

L'Assemblée donne décharge à PwC Réviseurs d'Entreprises SRL pour son mandat de Commissaire exercé pendant la période courant du 28 avril 2021 au 31 décembre 2021.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 99,10 % des voix, soit 125.838.820 votes pour, 1.142.101 votes contre et 31.864.104 abstentions.

### **Quatrième résolution**

La Secrétaire indique que le mandat d'Administrateur de Paul Desmarais III vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022.

L'Assemblée réélit Paul Desmarais III en sa qualité d'Administrateur pour un terme de quatre ans (soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025).

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 86,00 % des voix, soit 136.589.004 votes pour, 22.235.205 votes contre et 19.684 abstentions.

### **Cinquième résolution**

Le rapport de rémunération ayant été envoyé en amont aux actionnaires, il n'en est pas fait lecture, la Présidente du Comité de Gouvernance et de Développement Durable l'ayant par ailleurs commenté.

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 92,56 % des voix, soit 144.324.472 votes pour, 11.602.652 votes contre et 2.917.521 abstentions.

### **Sixième résolution**

Il est proposé que GBL octroie une garantie dans le cadre d'un crédit consenti à l'une de ses filiales, ce qui permettra à cette dernière d'acquérir des actions GBL dans le cadre du plan d'intéressement à long terme annuel du groupe.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration a établi un rapport spécial en vertu de l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations dont il n'est pas fait lecture, celui-ci ayant été envoyé en amont aux actionnaires.

L'Assemblée approuve l'octroi d'une garantie dans le cadre d'un crédit consenti à une filiale de GBL afin que cette dernière acquière des actions GBL dans le cadre du plan d'intéressement à long terme annuel du groupe.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 94,52 % des voix, soit 145.685.869 votes pour, 8.442.688 votes contre et 4.715.226 abstentions.

\* \* \*

La Secrétaire est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17.30 heures.

---

Paul Desmarais, jr.  
Président du Conseil d'Administration

---

Ian Gallienne  
Administrateur-Délégué

---

Priscilla Maters  
Secrétaire